



# MODALITES D'INTERVENTION DU CNFPT AU SERVICE DES COLLECTIVITES

## Tarifification des formations



Délégation de Normandie Rouen  
(MAJ 01/2019)

# Un programme de formation

Chaque année, le Conseil Régional d'Orientation de la délégation de Normandie Rouen du CNFPT valide un programme de formation en réponse aux plans de formation des collectivités territoriales, en lien avec les orientations nationales de l'Établissement.

La délégation organise son activité dans le cadre de ce programme et dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles qui lui sont accordées.

Le programme de formation est composé d'un volume d'actions pour :

- les préparations aux concours et examens professionnels
- les formations obligatoires
- les formations Police et Pompiers
- les formations inter constituant le catalogue de formation
- les formations intra ou en union de collectivité.

## Le catalogue de formation en ligne:

L'offre en ligne est accessible depuis la page d'accueil du portail à partir d'un moteur de recherche unique et central. Quant à la recherche avancée, elle dispose de champs tels que le choix des modalités pédagogiques (formations mixtes, à distance ou en présentiel) et le type de formation (itinéraires de formation, stages, cycles professionnels, séminaires en ligne). La restitution de recherche clarifiée avec l'usage de pictogrammes devant chaque intitulé de formation permet de repérer la modalité (mixte, à distance ou en présentiel). Les résultats présentent l'ensemble des formations trouvées : itinéraires de formation, cycles, stages, et séminaires en ligne.



**FORMATIONS  
2019**

LE CNFPT POURSUIT LA RECOMPOSITION DE SON OFFRE :

- > UNE PÉDAGOGIE ACTIVE
- > UNE PÉDAGOGIE INVERSÉE
- > UNE PÉDAGOGIE ENRICHIE

**DÉCOUVREZ** NOTRE  
NOUVELLE OFFRE DE FORMATION  
SUR **WWW.CNFPT.FR**

  
QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

# Les actions de formation en réponse aux besoins spécifiques des collectivités

La loi du 19 février 2007 (article 7) a réaffirmé la place du plan de formation dans la formation professionnelle des agents territoriaux. Annuel ou pluriannuel, il constitue le programme d'actions de formation des agents et articule la mise en œuvre de la politique locale, les besoins de compétence des services et les besoins de qualification des agents. Les actions confiées au CNFPT peuvent donner lieu à une convention conclue entre le CNFPT et la collectivité.

## Des stages en «intra» : pour des groupes complets sur site

### Stages issus du catalogue

Ils sont mis en œuvre sans participation financière dans la limite d'une enveloppe définie par la délégation en début d'année. La collectivité doit constituer un groupe avec un nombre minimum de stagiaires. En l'absence d'accord préalable sur ce point, le nombre minimum de stagiaires est fixé à 15 stagiaires.

#### PREVENTION DE L'ABSENTEISME

Mesures de responsabilisation des employeurs concernant les actions de formations en intra sans participation financière :

A défaut d'un effectif suffisant, la formation serait assimilée à une action avec participation financière.

Dans l'hypothèse où une session de formation en intra sans participation financière ne comprendrait finalement qu'un effectif présent égal ou inférieur au seuil minimum de stagiaires fixé avec la collectivité ou de l'établissement public bénéficiaire, chaque place non occupée en deçà de ce seuil (du fait de l'absence du stagiaire inscrit) donne lieu à une participation financière de 130 € par jour et par place non occupée.

Si une formation en intra sans participation financière est annulée du fait de la collectivité ou de l'établissement public bénéficiaire, une participation financière est demandée :

- à hauteur de 50 % du montant fixé avec la collectivité, si l'annulation est connue au plus un mois avant la date de la formation (de date à date) ;
- à hauteur de 100 % du montant fixé avec la collectivité, si l'annulation est connue au plus une semaine avant la date de la formation (de date à date).

### Stages intra nécessitant un travail d'ingénierie spécifique

Ces stages nécessitant un travail d'ingénierie pédagogique du CNFPT, sur la base d'un cahier des charges spécifique, donnent lieu à une participation financière allant de 600 à 1 200 euros par jour et par groupe selon le niveau d'expertise.

Ces niveaux de participation financière s'entendent hors frais de repas (non pris en charge puisqu'il s'agit de formations intra) ou hors frais de location de matériels spécifiques ou de location de salles (si la collectivité ne peut mettre à disposition ses locaux) qui pourraient venir s'ajouter.

## PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES pour les inscriptions individuelles aux actions de formation

	Agents FPT	Participants extérieurs
<i>La restauration du midi est incluse dans les tarifs de la formation continue</i>	Agents titulaires & stagiaires CDI & CDD de droit public Agents MDPH Emplois d'avenir	Agents FPE Agents FPH Elus Salariés de droit privé
Les tarifs s'entendent par jour et par participant		
<b>FORMATION CONTINUE</b>		
<b>Tous les stages sont sans participation financière à compter du 01/01/15 sauf les thématiques ci-dessous :</b>		150 €
<b>Hygiène et sécurité</b> : formation réalisée en Normandie Rouen :		
<i>Assistants prévention et conseiller de prévention</i>		150 €
<i>Agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI)</i>		150 €
<i>Habilitation électrique hors-tension</i>		150 €
<i>Sauveteurs secouristes du travail (SST)</i>		150 €
<i>Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)</i>		150 €
<i>Formation à la manipulation des extincteurs</i>		150 €
<i>Formation des membres CHSCT des collectivités</i>	240 €	240 €
<b>Bureautique</b>	Sans participation financière au 01/09/15	150 €
<b>Dispositif proposé préalablement à l'entrée en préparation concours ou examen selon résultats au test d'orientation ou entrée directe</b>		
<b>Tremplin catégorie A</b> Techniques d'expression (4 à 6 jours) <b>Tremplin catégorie B</b> Techniques d'expression (7 jours) <b>Tremplin catégorie C</b> Techniques d'expression écrite et orale (5 à 10 jours) et/ou mathématiques (5 à 10 jours)	Sans participation financière au 01/01/15	150 €
<b>Tremplin catégorie A</b> Techniques d'expression (si supérieur à 10 jours) <b>Tremplin catégorie B</b> Techniques d'expression (si supérieur à 10 ours) <b>Tremplin catégorie C</b> (si supérieur à 20 jours) Techniques d'expression écrite et orale et/ou mathématiques	50 €	
<b>Journée d'actualité</b>	sur cotisation	150 €
<b>Formations Police : s'adresser au référent Police de la délégation</b>		
<b>VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE</b>		
<b>Suivi individuel</b>		400 €
<b>Pour un groupe à partir de 4 stagiaires</b>	Sans participation financière au 01/01/15	150 €

*Décret n° 2016-1856 du 23 décembre 2016 portant fixation de la cotisation obligatoire versée par les C.T. et leurs établissements publics pour la formation des bénéficiaires des contrats d'accompagnement dans l'emploi ;*

*Délibération du Conseil d'Administration du CNFPT n° 12/031 du 21 mars 2012 relative à la participation financière des collectivités territoriales aux actions de formation;*

*Délibération du Conseil d'Administration du CNFPT n°2014/174 du 5 novembre 2014 relative à la participation financière des collectivités territoriales aux actions de formation;*

*Décision du président du CNFPT n°2015/DEC/006 fixant le niveau de participation financière des C.T. et de leurs établissements pour certaines formations et intervention du CNFPT.*

## PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES pour les groupes intra ou union de collectivités<sup>(1)</sup>

Type d'actions	Par jour pour un groupe
Actions de formation intra hors programme <sup>(2)</sup> niveau 1	400 €
Actions de formation intra hors programme niveau 2	600 €
Actions de formation intra hors programme niveau 3	800 €
Actions de formation intra hors programme niveau 4	1000 €
Actions de formation intra hors programme niveau 5	1200 €
Catégorie d'accompagnement de projet (conseil, ingénierie, etc.)	Montant par groupe
Accompagnement niveau simple	250 € la demi-journée
Accompagnement de haute expertise	400 € la demi-journée
Accompagnement de très haute expertise	600 € la demi-journée

*(1) S'agissant des groupes de stagiaires provenant de différentes collectivités (union, la participation financière de chaque employeur sera calculée au prorata du nombre d'agents prévu par chaque collectivité.*

*(2) Les actions de formation hors programme correspondent à des actions non prévues au catalogue du CNFPT et qui nécessitent un travail d'ingénierie pédagogique. Le niveau de participation financière est calculé en fonction de la complexité du montage de l'action.*